

**COMMUNE D'ANDILLY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 janvier 2018**  
**COMPTE RENDU**

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

**Le quinze janvier deux mille dix-huit**, le Conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 14
- Présents ou représentés : 11, puis 12 à partir de 20h55
- Votants : 11, puis 12 à partir de 20h55

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** Le 11 janvier 2018

**Présents :** Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Vincent VIDONNE, Cécile HAGE HASSAN, Jean-Marc BEAUQUIS, Hervé BOREAN, Valérie DASI LASSOUT (arrivée à 20h55), Pauline DURIEUX, Lydie LEMERLE, Pierre-Yves MOREL, Christine VIDONNE

**Procurations :** Cyril NEGRELLO à Pauline DURIEUX

**Excusées :** Sylvie BARBE, Pauline BENOIT

**Secrétaire de séance :** Pauline DURIEUX

Mr le Maire, Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h45 après le départ de Mr Daniel SAXOD venu présenter aux élus municipaux l'organisation du Festival des musiques du Faucigny 2019, et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance qui est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande si les conseillers valident le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2017 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DELIBERATIONS**

**1) Création d'un cheminement et d'une passerelle médiévale entre les sites touristiques : approbation du plan de financement prévisionnel actualisé, et demande d'une subvention européenne Feader au titre du programme Leader Usses et Bornes**

M Le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé la création d'un cheminement et d'une passerelle médiévale entre les sites touristiques et les hameaux par délibération n°2017/06/41 du 19 juin 2017; il a également adopté le marché à procédure adaptée pour la réalisation du dit projet par délibération n°2017/08/50 du 2 octobre 2017

Vu les montants du marché et les modalités de subvention, il convient d'ajuster le plan de financement comme suit.

DEPENSES		RECETTES			
Nature	Montant	Financeurs	Assiette	Taux	Montant
Etude de sol	3 015,00	FEADER	150 000	64%	<b>96 000,00</b>
Création chemins piéton	27 855,00	Conseil Départemental de Haute Savoie			<b>41 835,00</b>
		<i>Dont Sur assiette Leader</i>	<i>150 000</i>	<i>16%</i>	<i>24 000,00</i>
Réalisation du pont-base	25 000,00	<i>Dont Hors assiette Leader</i>	<i>29 670</i>	<i>60%</i>	<i>17 835,00</i>
		Autofinancement			<b>41 835,00</b>
Construction et pose de la passerelle	123 800,00	<i>Dont Sur assiette Leader</i>	<i>150 000</i>	<i>20%</i>	<i>30 000,00</i>
		<i>Dont Hors assiette Leader</i>	<i>29 670</i>	<i>40%</i>	<i>11 835,00</i>
Total	179 670,00	Total	Total		179 670,00

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel, et sollicite pour la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général, une subvention européenne Feader au titre du programme Leader Usses et Bornes, Fiche action 4.

**2) Echange de terrains : partie de la parcelle B 1062 cédée à la commune d'ANDILLY contre la parcelle B 666**

*Mrs HUMBERT Vincent et LACROIX Gérard sortent à 21h00 de la salle du Conseil et ne prennent pas part aux délibérations ni au vote.*

Afin de pouvoir faire entrer au patrimoine communal 60 m2 (partie de la parcelle B 1062 appartenant à Marie-Antoinette HUMBERT), il est possible de l'échanger contre la parcelle B 666 (1655 m2 non constructibles) appartenant à la commune d'ANDILLY.

Il est rappelé que ces 60 m2 sont en bordure de voirie sur la RD 301 en agglomération où des travaux avaient été réalisés afin que les autocars notamment scolaires puissent tourner (en amont du virage à angle aigu situé à l'intersection avec l'impasse de Vers Petard).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cet échange, et donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mrs HUMBERT Vincent et LACROIX Gérard reviennent à 21h10 dans la salle du Conseil.*

**3) Modification du prix de vente pour acquisition des parcelles Indivision REY (B281, B 2086 et B 2088)**

Dans le cadre du projet d'un pont passerelle couvert piétonnier selon méthodes du XIIIème siècle, la commune décidait d'acquérir plusieurs parcelles par délibération du 23 janvier 2017 modifiée celle du 11 septembre 2017.

Suite à négociations récentes notamment pour acquérir une plus grande superficie, ce qui faciliterait la création du chemin piétonnier pour accéder à la passerelle projetée, la commune a la possibilité d'acquérir 2953 m2 à 2 euros le mètre carré, auxquels s'ajouteront les frais notariés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des précédentes délibérations N° 2017/01/02bis et 2017/07/42, autorise le maire à réaliser toutes les démarches selon les dispositions précisées ci-dessus, et ordonne la transcription de cette décision au centre des finances publiques de Cruseilles.

**QUESTIONS DIVERSES**

**a) Date à retenir :**

- Repas des Aînés 2018 : Dimanche 4 mars 2018

- b) Modification Ouverture des bureaux de la mairie les samedis** : suite entre autres aux réformes concernant les procédures pour les pièces d'identité et passeports, les samedis ouverts au publics sont beaucoup moins fréquentés qu'avant : aussi, il est décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018, les bureaux de la mairie seront ouverts au public chaque PREMIER samedi de 8h00 à 12h00, ainsi que les lundis et jeudis matins de 9h00 à 12h00. ; s'y ajoute une permanence téléphonique des services de la mairie les jeudis de 14h30 à 16h30.

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h10.*

**Le 25 janvier 2018**

**Mr le Maire,  
Vincent HUMBERT**

